

Montréal. La division de Québec comporte aussi trois subdivisions avec quartiers généraux à Chicoutimi, Québec et Rimouski. Il y a 112 postes dans la province: 62 dans la division de Montréal et 50 dans celle de Québec. L'effectif de la Sûreté, à la fin de 1964, s'établissait à 1,950 membres dont 46 officiers, 389 sous-officiers et 1,515 agents.

La Sûreté provinciale fonctionne sous les ordres d'un directeur général, aidé d'un officier du grade de directeur adjoint. Chaque division est confiée à un assistant directeur et chaque subdivision, à un officier breveté.

*La Sûreté provinciale de l'Ontario.*—La Sûreté provinciale de l'Ontario, dont l'effectif global est de 3,600, fait observer la loi fédérale et provinciale dans les régions qui n'ont pas leur propre service de police et sur toutes les grandes routes publiques. La Sûreté est administrée, des quartiers généraux à Toronto, par un Commissaire qui a le rang et le statut d'un sous-ministre relevant du procureur général. Les autres officiers supérieurs comptent deux sous-commissaires, cinq commissaires adjoints et un adjoint d'administration au commissaire. La Sûreté compte deux principales divisions,—la Division des opérations et la Division des services,—administrées sous la surveillance du sous-commissaire aux opérations et du sous-commissaire aux services respectivement. Les cinq autres divisions sont administrées par les commissaires adjoints dont elles relèvent respectivement: commissaire adjoint, Division des services mobiles; commissaire adjoint, Division de la circulation; commissaire adjoint, Division de l'administration; commissaire adjoint, Division des services du personnel et commissaire adjoint, Division des services spéciaux. Cette dernière division groupe les sections spéciales des enquêtes criminelles, de la régie des alcools, de la lutte contre les vols de métaux précieux, de la lutte contre le jeu, de la lutte contre l'escroquerie, de la lutte contre les vols d'automobile, et des renseignements. Le dépôt central des dossiers qui relève des Services du personnel, offre un service de 24 heures par jour, sept jours par semaine à tous les services de sûreté de l'Ontario en ce qui a trait aux dossiers dactyloscopiques, aux casiers judiciaires, à l'identité des empreintes sur le nettoyage à sec et la buanderie, au service photographique, aux listes d'objets volés et recouvrés.

En plus de maintenir l'ordre dans les régions de l'Ontario où il n'existe pas de sûretés municipales, la Sûreté provinciale de l'Ontario est chargée d'assurer des services spéciaux aux sûretés municipales dans des domaines techniques tels que les enquêtes sur les délits graves et elle doit disposer d'un nombre suffisant d'hommes pour être en mesure, dans des situations d'urgence, de maintenir l'ordre d'une façon satisfaisante dans les municipalités.

La Sûreté comprend 218 détachements locaux sous l'autorité de 17 sièges de district situés respectivement à Chatham, London, Burlington, Niagara Falls, Toronto, Mount Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Long-Sault, North Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Timmins, Port Arthur et Kenora. De plus, le service de police dans 40 municipalités est fourni par la Sûreté en vertu d'ententes.

La Sûreté dirige un des plus vastes réseaux de radio en modulation de fréquence au monde; il comprend 76 stations fixes et 920 unités mobiles munies de la radio, y compris des motocyclettes, des bateaux et des avions. La Sûreté exploite également un réseau interprovincial de télécommunications reliant les 17 districts ainsi que d'autres sûretés à l'échelle municipale, nationale ou internationale. A cause des difficultés de terrain, les districts septentrionaux augmentent leurs moyens de transport ordinaires en se servant d'auto-neige, d'hydroglisseurs, d'attelages de chiens et de divers modes de transport ferroviaire.

En plus du recrutement régulier d'agents, la Sûreté poursuit son programme de cadets, lequel permet aux jeunes gens qualifiés de se créer une carrière dans une sûreté établie depuis longtemps. L'adoption d'une mesure législative prévoyant que tous les officiers, depuis le grade d'inspecteur jusqu'à celui de commissaire, ce dernier compris, recevront la commission de la reine de la même façon que les militaires a marqué une étape importante dans l'évolution de ce corps de police de la Couronne.